

B O U G I

BULLETIN DE LIAISON

DU

C.I.A.F.T.

Février 1991 vol.8 no 31

**Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
1265, Berri, Bur. 930 Montréal (Québec) H2L 4X4
(514) 844-0760**

SOMMAIRE

Mot de la présidente	2
A propos du congrès 1990	3
Les PAE et nous	5
Un certain salaud	8
L'aviez-vous rempli?	11
Le CIAFT, vous connaissez?	13
Agenda	14
La guerre, no Sirl	16

Mot de la présidente

Une autre année qui commence! Et celle-ci est loin de s'annoncer de tout repos. Récession, chômage, guerre au Moyen-Orient, tension avec les autochtones, le moins qu'on puisse dire c'est que le climat est lourd.

Du côté plus spécifique du CIAFT, les dossiers chauds pour cette année seront, vous vous en doutez, la formation professionnelle, l'équité salariale et l'accès à l'égalité.

La nouvelle équipe du conseil d'administration a déjà relevé ses manches et s'est mise à la tâche. Stimulées par l'énergie de Lyse et par la bonne nouvelle que nous avons eue avant les vacances des Fêtes (Jacinthe Mc Cabe, adjointe administrative, a décidé de demeurer à la permanence), toutes les membres du C.A. se sont divisé les multiples (n'ayons par peur des mots) dossiers du CIAFT.

Pour la plupart d'entre nous, cet engagement représente de nouvelles aventures, de nouvelles responsabilités, de nouveaux défis. C'est mû par la volonté de faire avancer la cause des femmes et de faciliter leur accès au marché du travail que toutes nous tentons de réaliser notre mandat.

C'est en espérant de nombreux contacts avec vous au cours de l'année qui vient ainsi que votre support et votre implication que je vous souhaite au nom de votre c.a. une année de paix, de tolérance mais aussi d'affirmation.

Salutations féministes!

Martine Begin
Présidente

A propos du congrès 1990

Comme à chaque année, le CIAFT tenait son congrès annuel en novembre dernier. Le thème de ce huitième congrès était: "Le déficit au féminin, le féminisme en action". Ces deux jours de congrès ont permis aux participantes de prendre du recul face à leur pratique féministe et aussi de constater à quel point la situation économique des femmes n'est pas rose, sans jeu de mots.

Le Droit de parole, activité d'ouverture, propose comme thème le questionnement suivant: Le féminisme a-t-il amélioré la condition économique des femmes? Sous l'habile direction de Martine Bégin, des invitées spéciales ont été amenées à donner leur point de vue spécifique, selon leurs champs d'expérience personnelle et à susciter la discussion avec l'auditoire. Ces invitées étaient madame Marie Lavigne, présidente du Conseil du Statut de la Femme, madame Lise Poulin-Simon, économiste, madame Colette Gagnon, femme d'affaires et madame Marie-Claude Lortie journaliste à la Presse.

Cette question est posée à chaque participante à leur arrivée et à 83.2%, l'auditoire estime qu'effectivement le féminisme a amélioré la condition économique des femmes. La question de départ a été reprise à la suite des discussions et, cette fois, le pourcentage s'élève à 94.7%, ce qui démontre bien que les femmes reconnaissent les progrès et les acquis du mouvement féministe, tout en étant collectivement solidaires de la lutte pour de meilleures conditions de vie économique des femmes.

Cette activité fut très appréciée par l'ensemble des congressistes et a permis à chacune de prendre un temps de réflexion et d'échanger en toute solidarité.

Après le Droit de parole, les participantes se sont rendues dans les ateliers choisis. En soirée, un souper conférence réunissait, en plus des participantes au congrès, des femmes des différents partis politiques, des communautés culturelles, des médias et des syndicats. Ce souper rencontre se voulait une interrogation sur la question suivante: Est-ce que l'avènement d'un parti politique féministe changerait les règles du jeu? Madame Chantal Maillé, professeure à l'Institut Simone de Beauvoir et militante féministe de la relève, fut la conférencière invitée.

Le lendemain, la journée débutait par l'assemblée générale. Le point marquant de cette assemblée a sans doute été la position adoptée par le CIAFT quant à l'avenir constitutionnel du Québec. Les membres du CIAFT ont voté à l'unanimité pour un Québec souverain et autonome.

A propos du congrès 1990

L'assemblée générale a élu le nouveau conseil d'administration du CIAFT, composé cette année de:

Murielle Angers Turpin, directrice de Travail non traditionnel Inc., à Montréal

Denise Banville, directrice du Centre Fic'Elles à Rimouski

Martine Bégin, directrice de Transition'Elle à Québec

Gabrielle Ciesielski, directrice de l'Enjeu à Montréal

Martine Groulx, directrice de COFFRE à St-Jean-sur-Richelieu

Lise Lafrance, coordonnatrice des programmes d'accès à l'égalité à l'Université de Sherbrooke

Marie-Claude Martel, directrice d'Options non traditionnelles à Longueuil.

Après les ateliers de l'après-midi, chacune est retournée chez soi avec, nous l'espérons, une nouvelle vigueur. L'atelier le plus apprécié de la série A: A3, Presque tout sur l'équité salariale. L'atelier le plus apprécié de la série B: B2, L'intervention féministe, ça manque quoi en hiver?

Les actes du congrès sont maintenant disponibles. Celles qui désireraient se les procurer peuvent communiquer avec notre Jacinthe nationale au CIAFT au 844-0760.

En conclusion, laissons parler les participantes par le biais des formulaires d'évaluation compilés.

	TRES BON	BON	MOYEN	MAUVAIS
	%	%	%	%
ORGANISATION TECHNIQUE				
LIEU	59	34	6	
DATE	59	37	3	
HORAIRE	56	43		
DÉROULEMENT	56	43		
REPAS	32	34	26	8
LOCAUX	42	40	14	1
PROGRAMME				
THEMES D'ATELIERS	50	42	6	
PERSONNES-RESSOURCES	45	47	6	
DROIT DE PAROLE	70	25	5	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	58	35	5	
SOUPER RENCONTRE	45	31	22	
DOCUMENTATION				
PROGRAMME	63	29	4	1
POCHETTE	63	32	3	

Les P.A.E. et nous

Comme vous vous en souvenez, lors de l'assemblée générale de novembre dernier, nous nous sommes prononcés sur une nouvelle position du CIAFT concernant les programmes d'accès à l'égalité au Québec.

Bien sûr, nous n'avons voté que les grandes lignes de notre position. Je vous propose donc aujourd'hui de prendre connaissance de façon plus précise des résultats du travail du comité "Accès à l'égalité".

Voici donc la nouvelle position du CIAFT concernant l'accès à l'égalité.

1. Position du CIAFT concernant la poursuite des PAE et la démarche proposée

Considérant que l'État québécois se doit d'assumer un rôle de leadership dans ce dossier;

Considérant que le CIAFT reconnaît que les réels PAE tels que conçus au départ, revêtent un potentiel de changement social pour les femmes;

Considérant que les programmes d'accès à l'égalité permettent d'éliminer certains obstacles qui contribuent à exclure les femmes de certains emplois et milieux de travail;

Considérant qu'aucune évaluation n'est possible avant un délai minimum de cinq ans et parfois même de dix ans;

Le CIAFT recommande:

1-A la poursuite au delà de 1990 du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité pour les femmes;

1-B la révision de la démarche proposée par la Commission des droits de la personne en vue de l'alléger et de la simplifier mais sans remettre en question la pertinence;

1-C que l'organisme choisi pour la coordination du programme, ici le Secrétariat à la condition féminine, soit investi d'un mandat de planification stratégique, de conception d'outils méthodiques et de soutien en vue d'une meilleure assistance pour les femmes;

1-D qu'enfin, compte tenu du caractère particulier de ces programmes et pour que les femmes puissent exprimer clairement leurs intérêts et leurs opinions nous recommandons que les groupes de femmes et la clientèle femmes visés par ce programme soient intégrés dans le processus d'implantation et de suivi.

2. Position du CIAFT concernant l'obligation contractuelle

Considérant que l'obligation contractuelle ne concerne actuelle-

Les P.A.E. et nous (suite)

ment que les grandes entreprises et qu'ainsi seulement une faible proportion du marché du travail est touché;

Considérant que le montant minimum des contrats ou des subventions entre les entreprises et le gouvernement est élevé et qu'ainsi peu d'entreprises sont tenues à l'obligation contractuelle;

Considérant que la somme des contrats ou des subventions qu'une entreprise obtient du gouvernement n'est pas cumulable, ce qui permet à des entreprises de se soustraire à l'obligation contractuelle en obtenant plusieurs petits contrats;

Considérant que le libellé du règlement régissant l'obligation contractuelle ne couvre que les contrats ou les subventions entre des entreprises et le gouvernement ce qui exclut les prêts sans intérêt accordés par le gouvernement aux entreprises privées ainsi que les contrats de services notamment des services de formation ou recyclage de la main-d'oeuvre;

Le CIAFT demande:

2-A que la portée de l'obligation contractuelle soit élargie à un plus grand nombre d'entreprises en diminuant de façon substanti-

elle le nombre minimum d'employés/es et du montant minimum du contrat ou de la subvention;

2-B que les prêts sans intérêt, les prêts de services et toute autre forme d'entente financière impliquant des fonds publics soient considérés au même titre que les contrats et subventions dans le présent règlement;

2-C que l'obligation contractuelle soit déterminée à partir du cumul annuel des ententes financières entre le gouvernement et une entreprise.

3- Position du CIAFT concernant le secteur public

Considérant que l'État, s'il tient vraiment à ce que les employeurs concernés par le plan d'action gouvernemental s'impliquent de façon sérieuse dans la démarche des programmes d'accès à l'égalité, se doit de se comporter de manière exemplaire,

Considérant qu'un gouvernement ne saurait promouvoir ou imposer un programme ou une loi sans pour autant en faire l'application dans ses propres structures,

Les P.A.E. et nous (suite)

Le CIAFT recommande:

3-A que les programmes d'accès à l'égalité deviennent obligatoires dans toutes les structures gouvernementales, publiques, parapubliques et péripubliques

4. Position du CIAFT concernant les communications

Communications externes:

Considérant que les programmes d'accès à l'égalité touchent une partie importante de la population,

Considérant l'importance pour les femmes d'avoir accès à l'information dans ce domaine afin qu'elles puissent mieux en analyser les répercussions et ainsi ajuster leurs interventions,

Considérant l'effet d'entraînement que cela pourrait susciter du côté des entreprises d'une part et d'autre part chez les femmes face à leurs choix d'orientation,

Le CIAFT recommande

4-A que les plans d'action, les échéanciers et les résultats soient rendus publics.

Communications internes

Considérant qu'un bon système de

communication à l'intérieur d'une entreprise concernant la démarche d'un programme d'accès à l'égalité constitue, selon plusieurs intervenants impliqués dans ce dossier, un élément déterminant dans l'efficacité et la réussite d'un programme d'accès à l'égalité,

Considérant que l'expérience nous démontre que non seulement les employés en général ne sont pas au courant du programme, mais aussi que les membres des groupes cibles connaissent souvent peu ou mal les mesures spéciales qui leur sont offertes,

Considérant que les employés en place seront de toute façon appelés à collaborer à la mise en oeuvre du plan d'action,

Le CIAFT recommande

4-B que soit incluse dans la démarche des programmes d'accès à l'égalité l'obligation pour l'employeur de consulter l'ensemble de son personnel de façon régulière, sur les étapes et l'avancement du programme d'accès à l'égalité auquel il a adhéré.

J'espère que l'ensemble de ces considérants et de ces recommandations vous renseigne plus précisément sur la position et les demandes du CIAFT dans le dossier

Les P.A.E. et nous (suite)

des PAE.

Si vous voulez avoir plus de précisions sur l'une ou l'autre des positions, je vous prie de communiquer avec moi ou avec la nouvelle responsable du comité Accès à l'égalité, Lise Lafrance (819) 821-7801.

Si d'autre part votre intérêt a été piqué et que vous brûlez de vous impliquer sur le comité, ne vous gênez pas, on vous attend.

Martine Bégin
(418) 839-3109

Un certain salaud..

Au moment de la parution du maintenant presque oublié "Manifeste d'un salaud" de Roch Côté, plusieurs représentantes de groupes de femmes participaient à la phase II d'une session de formation offerte par le Service aux collectivités de l'UQAM et dont l'animatrice était Madame Armande St-Jean. Nous nous sentions toutes prises à parti par l'auteur et Armande nommément. Aussi avons-nous décidé de nous solidariser avec Armande afin de répliquer à ce... salaud. Vous trouverez ci-dessous le texte qui a paru dans La Presse du vendredi 7 décembre 1990.

**ARMANDE
SAINT-JEAN**

 n pourrait paraphraser les premières lignes de Roch Côté: «Ça va faire! j'en ai assez entendu.» Avec la publication de son *Manifeste d'un salaud*, Roch Côté s'est trouvé à faire sauter la digue de l'intolérance envers les femmes. Le fiel qu'il répand, les faussetés qu'il véhicule ouvrent la porte à la haine, au mépris. Des frustrés, qui disent se retenir depuis un an ou plus, se voient maintenant octroyer la permission de tenir ouvertement les propos plus outranciers.

Roch Côté prend à partie celles qu'il appelle «doctrinaires», et que d'autres associent aux «radicales». Il y aurait les «bonnes féministes» et les autres. Pourtant il y a belle lurette que les femmes ne pensent pas toutes de la même façon. Utiliser l'arme de la division, c'est faire insulte au droit à la pluralité dont jouissent autant les féministes que n'importe qui.

Roch Côté nous reproche d'avoir «profité» de la tuerie de Polytechnique pour «faire le procès des hommes pris dans leur globalité». Comme l'an dernier, on nous accuse de «récupérer» un événement que l'on s'obstine à vouloir entourer de mystère, à classer dans le domaine du «drame privé», celui des familles de 14 polytechniciennes touchées.

Un certain salaud... (suite)

Pourquoi faut-il parler de Polytechnique? Parce qu'au-delà la douleur et les larmes, le massacre de Polytechnique n'est pas un événement privé. Le 6 décembre appartient à toute la société québécoise.

Certaines analyses visent à faire porter tout le poids de la violence aux seuls individus qui deviennent agresseurs et qu'on fait ensuite passer pour victimes d'une conjoncture particulière dans laquelle ils auraient eu la mauvaise part.

C'est à toute la collectivité québécoise qu'il revient non seulement de commémorer le massacre de Polytechnique mais aussi de réfléchir pour en comprendre les dimensions profondes et en tirer des leçons pour la suite des choses.

Roch Côté nous reproche aussi d'avoir «créé chez nous un redoutable tabou féministe» qui s'appuie sur la culpabilisation de «tous les hommes en assimilant leur comportement à celui des déclassés, des tireurs fous ou des désespérés.»

En fait, au lendemain de Polytechnique, nous avons voulu attirer l'attention sur deux réalités. Primo, le geste de Marc Lépine, tout unique et exceptionnel qu'il soit, n'est pas isolé. Il s'inscrit dans une continuité, celle de toutes les autres formes de violence que les femmes rencontrent dans leur vie, à la maison, au travail, dans la rue ou ailleurs. Secondo, c'est l'ensemble de la société — donc tous les hommes et toutes les femmes aussi — qui doit assumer la responsabilité de cette violence et prendre les moyens de l'éliminer.

Il est malhonnête de nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Nous vivons quotidiennement avec des hommes, nos conjoints, nos fils, nos amis, nos collègues. Nous ne prétendons pas qu'un violeur / agresseur / tueur sommeille en chacun: c'est caricaturer notre discours que de nous prêter pareille énormité. Ce que nous disons, c'est qu'il y a des hommes violents. Trop d'hommes violents. Et la société les tolère. Là réside le véritable tabou. La transgression survient quand les femmes dénoncent cette violence tolérée par la société. Or notre but, en dénonçant cette violence, n'est pas de provoquer la culpabilité mais de réveiller la responsabilité. Car c'est toute la société qui doit prendre les moyens de stopper le fléau.

On s'étonne qu'un «intellectuel» qui se pique d'être à l'avant-garde se sente encore si menacé par un pseudo «tabou féministe» que plusieurs ont compris bien avant lui. Il y a 20, 30 ans, la société tolérait que des choses abominables soient dites, sérieusement ou en plaisantant, au sujet des femmes. Qu'on ait réussi à faire prendre conscience de la nécessité d'éliminer de notre vocabulaire des expressions de mépris et de misogynie constitue une victoire significative du mouvement des femmes.

Roch Côté ne se plaint pas qu'un «tabou» ait frappé les mots racistes qu'on avait autrefois au sujet des Juifs, des Noirs, des Arabes ou des Amérindiens. Il en va de même pour les femmes et il faut y voir un progrès appréciable. S'en prendre à celles qui ont été les principales artisanes de cette évolution semble relever ici du préjugé le plus mesquin.

Roch Côté essaie aussi de faire croire que les féministes exagèrent le phénomène de la violence en gonflant les statistiques. S'il avait pris la peine de lire convenablement le rapport dont il s'inspire, (ce que commandait la rigueur journalistique), il aurait vu qu'au cours de l'année 88-89, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement rapporte avoir rejoint (et non pas accueilli, comme Roch Côté l'écrit dans l'*Actualité* du 1er décembre) 99 257 femmes victimes de violence conjugale.

Le rapport établit de manière explicite que ce chiffre de 99 257 comprend toutes les femmes rejointes, c'est-à-dire toutes celles «qui ont communiqué avec (une) maison» soit par téléphone, soit en s'y rendant pour une visite, pour y séjourner ou pour participer à un groupe de suivi. (p.21). Une même femme peut donc se retrouver plus d'une fois dans le total des «personnes rejointes».

Il est malhonnête d'utiliser ce chiffre, comme le fait Roch Côté, pour essayer de démontrer que, selon les féministes, il y aurait plus de femmes battues au Québec, qu'il y a de femmes au total dans la population. On arrive à une estimation plus réaliste si on utilise les chiffres fournis dès la page suivante, du même rapport, où l'on établit clairement que le nombre de femmes admises en hébergement dans les 44 maisons pour la même période de 88-89 est de 4264. Cette donnée nous rapproche du chiffre de 300000 que le ministère de la Santé et des Services sociaux utilise le plus souvent comme estimation globale du nombre total de femmes victimes de violence conjugale au Québec.

Bien sûr, il ne s'agit que d'une estimation et non d'une statistique absolue. Mais il n'existe aucun moyen fiable de mesurer un phénomène caché. N'empêche qu'une estimation, toute approximative qu'elle soit, peut parfois amener la société à évaluer que la gravité de la situation commande d'agir. Par exemple, on n'a jamais réussi à mesurer exactement combien de personnes en état d'ébriété conduisent une voiture. Mais quand on a additionné le nombre de morts attribuables à l'ivresse au volant, on a décidé de sévir face à ce problème jugé insupportable.

Selon le Centre canadien de la statistique juridique, «chaque année, en moyenne, 20 Québécoises sont assassinées par leur conjoint». (*La violence conjugale... c'est quoi au juste?*, 1990, P. 10). Au moment d'écrire ces lignes, on sait que 24 femmes ont été tuées par leur conjoint au Québec depuis le début de l'année 1990.

Il est difficile aussi de compter exactement le nombre de celles qui, sans en mourir, subissent différents assauts de la part de leur conjoint. Cependant selon la Direction générale de la sécurité et de la prévention du Québec, «chaque année, plus de 8000 cas de violence conjugale sont rapportés à la police québécoise». La trahison ressentie par ces femmes est amplifiée du fait que leur relation était au départ fondée sur l'amour et la confiance. Elles arrivent en bout de ligne démolies intérieurement, atteintes dans leur intégrité et leur dignité.

Si ces chiffres paraissent sans importance aux yeux de Roch Côté, pour nous ils traduisent une situation intolérable. La violence dirigée contre les femmes est malheureusement une réalité quotidienne. Elle prend des formes multiples et finit par atteindre toutes les femmes à un moment ou l'autre de leur vie.

Cependant, Roch Côté ne croit pas à l'existence de cette violence et pour en débattre, il se permet de refuser les données autres que celles qui correspondent à ses croyances, et de contorsionner les faits pour avoir l'air de répondre à tout. Par ailleurs, les «compagnons de route» des féministes ne sont pas des hommes responsables dont les propos sont dignes d'intérêt à ses yeux; ce sont des «chiens repentis qui accompagnent les bonnes causes comme d'autres les caravanes». Selon lui, ces hommes se sont fait avoir.

Non, les femmes ne changeront pas le monde par «la seule magie de leur présence». Il faut que les hommes prennent la responsabilité minimale de reconnaître cette présence, d'écouter les femmes, de tenir compte de nos perceptions, d'agir avec nous. Si les hommes ne prennent pas cette responsabilité, les rapports entre hommes et femmes iront en se détériorant. Pour l'heure, il est à craindre que les invectives d'un Roch Côté ne viennent mettre en péril la fragile équilibre qui a déjà commencé à s'établir entre les femmes et les hommes de ce pays.

L'aviez-vous rempli?

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail a mené une enquête auprès de ses groupes membres afin d'inventorier et d'évaluer le résultat des actions entreprises par les diverses corporations auprès de leur clientèle.

Cette enquête a permis au CIAFT d'acquérir une meilleure connaissance des membres corporatifs, de leurs opérations de même que des résultats obtenus. Cela nous a également donné un aperçu intéressant de la contribution économique apportée en permettant à leur clientèle de retourner sur le marché du travail.

L'enquête portait sur la période de 1988-89 et 1989-90. Comme l'année 1990 n'était pas encore terminée, il nous a paru plus juste et plus pertinent de prendre davantage en considération les données de 1988-1989.

En 1988-89, la majorité des usagers de ces organismes sont des femmes: 90%. La plupart d'entre elles se retrouve dans le groupe d'âge des 30-40 ans, suivent de près les 40-50 ans.

5% de la clientèle a un niveau de scolarité du primaire, 20% du niveau collégial et universitaire. La majorité s'échelonne dans le niveau secondaire: 35%, secondaire V, 29% ont un secondaire III ou IV et 18% ont un secondaire I ou II.

Elles sont majoritairement absentes du marché du travail depuis 3 ans ou plus (54%).

Nous avons demandé à nos membres quels étaient la provenance et le niveau moyen du revenu de leur clientèle.

91.9% ont un revenu annuel de moins de \$9,999, 50.3% de cette population reçoit de l'aide sociale tandis que 14.6% vit de l'assurance chômage, soit une population totale de 64.9% dépendant d'une manière ou d'une autre des prestations de l'un ou l'autre des gouvernements.

En compilant les données de 1989-90, nous nous sommes rendues compte que le pourcentage d'usagers de nos organismes dont le revenu moyen ne dépassait

L'aviez-vous rempli? (suite)

pas \$9,999. et qui dépendait des gouvernements avait augmenté de 3%.

Nous nous sommes ensuite penchées sur ce qui arrivait lorsque cette clientèle, après avoir utilisée les services des organismes membres, retournait sur le marché du travail. Il a été impossible d'évaluer le pourcentage de celles qui vont conserver leurs emplois: les données ne peuvent avoir dès maintenant le recul nécessaire. Pourtant il apparaît clairement que chez les usagères des programmes d'intégration ou de réintégration au marché du travail, 94.6% de celles qui sont retournées sur le marché de l'emploi ont trouvé un travail dont le revenu moyen est bien au delà de \$10,000/annuellement (environ \$15,000). 5.2% se retrouvent même dans une échelle de plus de \$20,000. Alors que leurs revenus étaient plafonnés à moins de \$9,999.00, il s'agit ici de revenus pour une première année de travail ce qui laisse toute latitude pour une augmentation possible dans le futur.

Tout cela représente donc un virage important au niveau social non seulement pour les personnes elles-mêmes mais aussi pour les coûts sociaux que cela implique. Cela établit de façon probante la nécessité et le bien-fondé d'organismes tels que les organismes membres du CIAFT. La réintégration de ces femmes sur le marché du travail représente pour l'Etat une économie tant de coûts directs (aide sociale et assurance chômage) que de coûts indirects (par exemple, l'assurance-maladie). Sans parler du fait que ces nouvelles travailleuses contribuent de différentes façons à l'expansion de l'économie puisqu'elles augmentent leur pouvoir d'achat et leur contribution à l'Etat (assurance chômage, impôts, etc.)

Le CIAFT, vous connaissez?

A toutes celles qui se gèlent les oreilles à - 20°, les pieds dans la "slush", voici enfin une nouvelle qui vous réchauffera le coeur (à défaut du reste) : lorsque vous aurez maintenant à attendre l'autobus au coin d'une rue où s'engouffre la bise hivernale, faites-le dans la joie car, sous peu, ce véhicule s'arrêtera devant vous et vous aurez l'ineffable et incommensurable bonheur en y montant (oui,oui, montez, c'est plus chaud) d'apercevoir une publicité du CIAFT.

Cette affiche réalisée grâce à la collaboration d'Hydro Québec sera installée dans plusieurs autobus de Montréal, Laval et Rive sud de même que de la ville de Québec. Pour celles qui, malheureusement (pour qui??) n'habitent ni Québec ni Montréal ou sa banlieue, nous espérons que le désir de voir cette publicité sera une motivation suffisante pour une visite de la capitale ou de la métropole.

Par ailleurs, la campagne de levée de fonds en est à ses premiers balbutiements. Différentes entreprises et compagnies ont été contactées. Nous ne pouvons mesurer immédiatement l'impact de ces rencontres mais l'atmosphère était détendue et réceptive et nous en espérons un résultat positif au cours des prochaines semaines. La participation d'Hydro Québec a notre campagne de visibilité nous laisse croire qu'il soit possible de mener à bien cette campagne de financement.

On vous en donne des nouvelles dans le prochain Bouge.

Christiane Miville-Deschênes
Agente de développement

Novembre

- 21 Réunion du comité de parrainage du Forum pour l'emploi. Lyse Leduc y assiste pour Andrée Robert.
- 22 Coalition pour l'équité salariale. Marie-Claude Martel (Options non traditionnelles) et Diane Dubreuil (FormoSud) sont présentes.
- 23 Le regroupement pour les congés de maternité et congés parentaux rencontre la députée Louise Harel. Lyse Leduc représente le CIAFT.
- 24 Anniversaire de Jacinthe, célébré par un déjeuner Chez Pierre.
- 27 Réunion bilan du comité contenu animée par Martine Groulx. Outre le personnel, Louise Gagnon Lessard et Michèle Hamel récoltent le fruit de leur labeur en prenant connaissance de vos commentaires.
- Gabrielle Ciesielski (L'Enjeu) rencontre des femmes faisant partie du réseau de soutien aux représentantes des femmes aux Tables de concertation en éducation des adultes de la région de Montréal.
- 29 10h00: Conférence de presse de la Coalition pour l'équité salariale qui rend publique sa position. Claire Bonenfant est la porte-parole de la Coalition et Lyse Leduc l'animatrice de la rencontre.
- 12h00: Le CIAFT accueille pour le lunch sept déléguées franco-canadiennes en tournée au Québec. Murielle Angers Turpin (TNT Inc.), Marie-Claude Martel (ONT) et Lyse Leduc échangent avec leurs invitées.
- 18h00: C'est la fête! 10e anniversaire de Relais-Femmes. Lyse Leduc rend hommage à Relais au nom du CIAFT et s'amuse bien en compagnie d'un grand nombre de femmes issues des différents groupes membres de Relais ou autres.
- 30 Dernière session de cours Femmes et médias auquel participaient Marie-Claude Martel et Lyse Leduc.

AGENDA... AGENDA... AGENDA...AGENDA

Décembre

- 3 Première réunion du nouveau conseil d'administration. L'on s'y partage les dossiers et responsabilités et se souhaite un bon congé des Fêtes.
- 4 Deux visiteuses françaises, Madame Buffier Morel du Secrétariat d'État, chargée des droits des femmes et Madame Pône du ministère français du Travail se rendent à nos bureaux pour y rencontrer Murielle Angers Turpin et Lyse Leduc. Les échanges partent sur les expériences québécoises favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale dans un contexte d'égalité professionnelle.
- 11 Le CIAFT-Montérégie se réunit.
- 12 Réunion du Regroupement pour les congés de maternité et parentaux (RCM) à laquelle Lyse Leduc assiste.
- 18 Martine Bégin participe à la présentation de la Fédération des femmes du Québec de la Commission Bélanger-Campeau.
- 19 Présentation à la Commission Bélanger-Campeau du mémoire du CIAFT. Martine Bégin, Marie-Claude Martel et Micheline Simard y défendent nos couleurs avec brio.
- 20 Lunch de Noël au Chablis pour Christiane, Jacinthe et Lyse.
- 21 Congé des Fêtes jusqu'au 3 janvier.

Janvier (Brr...)

- 14 Marie-Claude Martel est présente à la réunion de la Coalition pour l'équité salariale.
- 17 Deuxième réunion du conseil d'administration.
- 21 Réunion du comité équité salariale animée par Marie-Claude Martel

AGENDA... AGENDA... AGENDA...AGENDA

- 21 C'est la fête à Christiane (c'est le lendemain de la fête à Christiane), on va souper Chez Jano, petit resto portugais bien **sympathique**.
- 22 a.m.: Réunion du Groupe des 13 largement consacrée à discuter d'une éventuelle prise de position du mouvement des femmes contre la guerre dans le Golfe persique.
- p.m.: Réunion de la Coalition Urgence Secrétariat d'État.
- 24 Rencontre de la Table de concertation contre la loi 37. Lyse Leduc y représente le CIAFT.
- 25 Rencontre de plusieurs groupes de femmes avec Mesdames Denise Boudrias du programme Promotion de la femme du Secrétariat d'État et Norma Passaretti, directrice régionale du Québec. Murielle Angers-Turpin et Lyse Leduc y participent.

La guerre, no Sirt

A titre d'information, nous reproduisons ici une lettre reçue du Regroupement "Échec à la guerre"

Objet: Adhésion de votre organisme au regroupement "Échec à la guerre"

Je vous écris à titre de membre du comité de coordination d'un regroupement d'organismes contre la guerre dans le Golfe persique. Cette coalition, créée le 17 décembre dernier, regroupe maintenant plus d'une centaine de groupes tant syndicaux que populaires.

Je joins à la présente la déclaration de principes des organismes déjà engagés dans ce regroupement.

Il m'apparaît important, avec les souhaits de PAIX d'un nouvel an, de vous

La guerre, no Sir!

demander de vous joindre au regroupement en remplissant la formule d'inscription ci-jointe. J'apprécierais recevoir, par télécopieur (514) 356-9999, votre décision.

Le gouvernement conservateur a engagé le Canada dans cette guerre folle et meurtrière, sans le consentement des populations du Québec et du Canada. Il n'en avait pas le droit. L'agression meurtrière des États-Unis et de la coalition occidentale et la riposte irakienne en Israël nous montrent bien que ces dirigeants n'ont aucun souci de la vie humaine et sont prêts à faire couler le sang des populations civiles pour leurs seuls intérêts, pour le contrôle de la région.

Plus que jamais, il importe qu'un plus grand nombre possible d'organismes et d'individus joignent leurs voix et posent des gestes pour la paix. Il importe donc que votre organisme se joigne au Regroupement "Échec à la guerre".

Les exigences de la présence de votre organisme au sein du regroupement ont pour effet de compter sur la participation de vos membres lors d'une grande manifestation publique qui se déroulera le 26 janvier 1991 dans les différentes régions du Québec. A Montréal, cette manifestation aura lieu à 13h00 et son départ se fera du Parc Lafontaine. Cette manifestation aura lieu simultanément aux États-Unis, au Canada et au Québec. Ce geste, dont la signification a des fins humanitaires, consiste à dire au gouvernement canadien: nous ne voulons pas que le Canada participe à la guerre dans le Golfe persique. Le peuple du Québec s'est prononcé contre la conscription en 1942 et nous pensons qu'en 1991, la population, du moins, à travers les organisations syndicales, communautaires et populaires, devrait, par une manifestation le 26 janvier 1991 et d'autres activités, affirmer que nous ne voulons pas que des centaines de milliers de gens s'entre-tuent. Nous pensons sincèrement que la négociation peut permettre aux différents peuples de vivre en harmonie.

Votre engagement contribue à la promotion d'un message d'ouverture entre les peuples, à encourager la présence de vos membres aux manifestations qui auront lieu dans les différentes régions du Québec et à accepter de verser la modique somme de 100\$ au regroupement pour financer les activités.

Veillez agréer mes souhaits de PAIX pour l'année 1991.

Daniel Lachance

La guerre, no Sir!

Déclaration de principe du regroupement "Échec à la guerre"

1. Nous exigeons du gouvernement canadien qu'il retire ses troupes de la région et qu'il dise maintenant non à la guerre.
2. Nous dénonçons l'invasion du Koweït par l'Irak, celle-ci violant le principe fondamental de la résolution des conflits entre nations et privilégions le règlement négocié du conflit entre les pays arabes eux-mêmes, avec le support de l'ONU.
3. Nous demandons au gouvernement canadien de travailler dans le cadre de l'ONU, avec les pays qui sont prêts à collaborer, à explorer toutes les avenues qui mènent à un règlement pacifique du conflit.
4. Nous demandons au gouvernement canadien de prêter main-forte à tout effort de négociation visant à régler le contentieux du Moyen-Orient: la reconnaissance de l'État des Palestiniens, la sécurité de tous les pays de la région, la paix et l'indépendance au Liban, le partage des richesses issues du pétrole et, bien sûr, le droit à l'autodétermination des populations du Koweït.
5. Nous demandons au gouvernement canadien de mettre tout en oeuvre afin d'engager, dès maintenant, la désescalade.
6. Dans cette après-guerre froide, en ce début de récession, nous exigeons du gouvernement canadien qu'il convertisse les budgets de guerre en des investissements socialement productifs, tenant compte des besoins de préserver et assainir l'environnement et de réduire les inégalités sociales.

***NON à la guerre. OUI à la désescalade.
OUI à la négociation.***